



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau du contentieux interministériel
et du droit de l'environnement

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2011-230
en date du 7 février 2011**

**autorisant la Société ASM à poursuivre l'exploitation d'une carrière de dolomies,
au lieu-dit Ravin de Barissi
sur le territoire de la commune de Peyroules**

Par arrêté préfectoral n° 2011-230 en date du 7 février 2011, la Société ASM est autorisée à poursuivre l'exploitation d'une carrière de dolomies sur le territoire de la commune de Peyroules, au lieu-dit Ravin de Barissi.

L'autorisation est accordée pour une durée de 30 ans, remise en état incluse, et vaut pour une production maximale de 50 000 tonnes par an. L'exploitation sera réalisée sur la parcelle WO 126 et concernera une superficie de 5 ha 4a.

Par le même arrêté est autorisée une station de broyage, concassage et criblage d'une puissance de 560 KW.

Cet extrait sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, à la rubrique Environnement, puis Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le texte intégral de l'arrêté préfectoral d'autorisation est consultable en Mairie de Peyroules et à la Préfecture des Alpes de Haute Provence (Bureau du contentieux interministériel et du droit de l'environnement).